

EVALUATION DU PLAN D' ACTIONS CORRECTIVES

DSA.SAF.CHKL.003



CCAA

EXPLOITANT/ANSP :	PLATEFORME :	DOMAINE (s) :
EVALUE PAR :	PERIODE D'EVALAUTION :	SIGNATURE(S) :
REFERENTIEL : <ul style="list-style-type: none">➤ Décret N°2015/232 du 25 Mai 2015 portant Organisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique ;➤ Arrêté N°0001302/MINT du 29 septembre 2006 relatif aux missions des inspecteurs des services de la navigation aérienne ;➤ Décret 2015/0998/PM du 29 Avril 2015 fixant les modalités d'application des dispositions relatives aux sanctions pécuniaires et administratives en matière d'aviation civile ;➤ Manuels de l'inspecteur ANS et AGA ;➤ Circulaire N°000008/C/CCAA/DG/DSA/SDNAA du 01 juin 2020 portant sur l'élimination des carences et lacunes dans la fourniture des services de la navigation aérienne ;➤ Décision N°00002008/D/CCAA/DG/DSA/SDNAA/SAE du 18 novembre 2019 relative aux missions, prérogatives et conditions minimales de qualification et d'expérience des inspecteurs de sécurité dans le domaine des aérodromes et aides au sol au Cameroun.		

N°	ITEMS A VERIFIER	REPONSE	DIRECTIVE POUR EXAMEN	ETAT DE MISE EN OEUVRE	COMMENTAIRES/OBSERVATIONS
01	Le plan d'actions correctives porte-t-il sur toutes les non-conformités que renferme le rapport d'audit/inspection ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que l'ensemble des constatations ont été prises en compte dans le PAC ; Vérifier que les constatations nécessitant des actions immédiates ont été traitées.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	

Director of Air Safety

Alioum SEIHOU OUSMANOU

EVALUATION DU PLAN D' ACTIONS CORRECTIVES

DSA.SAF.CHKL.003



CCAA

02	Le plan d'actions correctives indique-t-il des mesures correctives pour chacune des non-conformités relevées ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la pertinence et la cohérence des actions proposées par rapport aux carences observées.	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
03	Les échéances de mise en œuvre indiquées dans le PAC sont-elles conformes à celles prescrites par la réglementation ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	- Vérifier la conformité des échéances avec celles prescrites dans les manuels d'inspecteurs et les fiches de constatation ; - Vérifier la cohérence des échéances proposées avec le volume de travail nécessaire pour mener à bien l'action	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
04	Le plan d'actions correctives indique-t-il les entités/responsables chargées de mettre en œuvre les mesures correctrices proposées ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier l'adéquation du choix de l'entité proposée avec l'action (s'assurer notamment de la qualification de l'entité pour mener à bien l'action)	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	
05	Les actions correctives proposées permettent-elles de se conformer à la réglementation et de résoudre le problème de sécurité identifié ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les actions proposées ne vont pas en l'encontre de la réglementation ou que leur mise en œuvre ne conduira pas à un nouveau problème de sécurité	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant <input type="checkbox"/> Non applicable	

Director of Air Safety

Alioum SEIHOU OUSMANOU